



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14509
8 juin 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 8 JUIN 1981, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES DE LA MISSION PERMANENTE DE L'IRAQ AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre qui vous est adressée
par le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq.

Le Chargé d'affaires,
(Signé) Saib BAFI

Annexe

J'ai l'honneur de demander une réunion immédiate du Conseil de sécurité pour examiner un acte d'agression grave commis par Israël contre l'Iraq, avec des répercussions considérables sur la paix et la sécurité internationales. Le dimanche 7 juin 1981, à 18 h 37, des avions de combat israéliens ont effectué un raid sur Bagdad. Ils avaient pour objectif de détruire les installations du réacteur nucléaire iraquien. Israël a déjà reconnu qu'il avait perpétré cet acte prémédité d'agression.

L'attention des membres du Conseil de sécurité est appelée sur le fait qu'Israël a constamment refusé de signer et de ratifier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La communauté internationale, par le canal de l'Assemblée générale, a maintes fois exprimé sa préoccupation au sujet de l'acquisition et de la mise au point d'armes nucléaires par Israël. La résolution 34/89 intitulée "Armement nucléaire israélien" s'applique particulièrement bien ici. L'Iraq, qui est victime de cet acte de barbarie, est partie au Traité sur la non-prolifération, et l'Agence internationale de l'énergie atomique n'a jamais enregistré de violation de l'accord de garantie de la part de l'Iraq.

La communauté internationale ne saurait rester silencieuse devant ce cas extrêmement grave d'escalade de l'agression israélienne. Le Conseil de sécurité est invité à se réunir sans délai pour examiner la situation et prendre des mesures efficaces pour y faire face.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq,

(Signé) Saadoun HAMMADI

